

## Décision du Maire n° 2025-43

=====

**Objet : Résiliation du bail précaire signé le 4 octobre 2021 avec l'Association de Gestion de la Scène de Musiques Actuelles Ardéchoise (AGSA – SMAC 07)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et suivants, relatifs aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024.067 en date du 8 juillet 2024, portant délégation au Maire pour signer tout contrat ou convention au nom de la Commune ;

Vu le bail précaire, signé le 4 octobre 2021 avec l'association de gestion de la scène de musiques actuelles ardéchoise concernant un local de 100 m<sup>2</sup> situé 15 rue du travail, au sein de l'espace ADEN ;

Vu la demande formulée par courrier adressé par l'AGSA-SMAC07 en date du 1er juillet 2025 de résilier le bail à son échéance annuelle ;

**Monsieur le Maire,  
DÉCIDE**

**D'APPROUVER**, à la demande de l'association de gestion de la scène de musiques actuelles ardéchoise (AGSA-SMAC07), la résiliation du bail précaire signé le 4 octobre 2021, à la date du 3 octobre 2025.

Fait à Le Teil, le 5 août 2025,  
Par délégation du Conseil Municipal  
Le Maire,



Olivier PEVERELLI